



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 7166

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le montant de la dotation de la région Poitou-Charentes prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2003. En effet, la valeur des points d'indice synthétique d'activité figurant à l'annexe du PLFSS 2003 fait apparaître une valeur inférieure de 10 % pour la région Poitou-Charentes par rapport à la moyenne nationale. Si cette donnée démontre l'efficacité de la gestion des établissements de santé de la région, elle met toutefois en évidence l'insuffisance de moyens pour lui permettre d'augmenter l'offre de soins et d'améliorer les conditions de travail des agents hospitaliers. Il lui demande s'il entend donner des moyens supplémentaires à la région Poitou-Charentes afin que ses établissements hospitaliers puissent bénéficier de moyens comparables à la moyenne nationale.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a été appelée sur la dotation régionale de dépenses hospitalières de la région Poitou-Charentes pour l'exercice 2003. La réduction des inégalités interrégionales demeure une des priorités de la politique hospitalière du Gouvernement. La campagne budgétaire de l'année 2003 tient compte de cet objectif, même si les modalités de péréquation ont changé par rapport aux années précédentes. En effet, dans la perspective de la tarification à l'activité, dont la mise en oeuvre sera engagée dès 2004, la réduction des inégalités repose désormais sur le seul critère d'efficacité économique que constitue la valeur régionale du point ISA. Ce nouveau modèle de péréquation a permis d'alléger l'effort des régions contributrices afin de tenir compte des difficultés budgétaires auxquelles celles-ci se trouvaient confrontées, tout en maintenant des apports de péréquation importants pour les régions bénéficiaires de la péréquation - en particulier pour les trois régions bénéficiant du mécanisme de rattrapage prioritaire devant s'achever fin 2003. La région Poitou-Charentes, où la valeur pour 2001 du point ISA est la moins élevée de toutes les régions françaises, fait partie des trois régions bénéficiaires de la péréquation accélérée sur cinq ans (1999-2003). C'est pourquoi elle a bénéficié d'un apport de péréquation important ces dernières années. En 2003, la région continue de bénéficier d'un apport de péréquation significatif, soit 17,46 millions d'euros. Le taux d'évolution de la dotation régionalisée de la région (6,54 %) est donc le plus élevé en France métropolitaine, et il est sensiblement supérieur au taux moyen (4,93 %). Ces éléments traduisent la volonté du Gouvernement de réduire de manière accélérée l'écart en termes d'allocation de moyens entre la région Poitou-Charentes et la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7166

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4424

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3229